



**RÉGION ACADÉMIQUE
LA RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DEMANDE DE DEPART A LA RETRAITE
RENTREE SCOLAIRE 2026
Second degré privé**

A remettre à votre chef d'établissement au plus tard le 27 FEVRIER 2026

NOM de famille :

NOM d'usage :

Prénoms :

Date de naissance :

Echelle de rémunération (grade) :

Discipline du contrat :

Etablissement(s) d'exercice 2025/2026	Discipline(s) 2025/2026	Quotité(s) horaire(s) 2025/2026

En application de la réglementation, je souhaite être admis(e) à la retraite :

☐ par le biais du **RETREP**

☐ au titre de la **CARSAT**

1- CAS GENERAL

☐ le 1^{er} septembre 2026 (dernier jour d'activité le 31 août 2026)

☐ le jour où j'atteindrai la limite d'âge :

☐ autres dates (à préciser) : date : / / 20...

IMPORTANT : la rémunération sera interrompue à compter du jour de la cessation d'activité arrêté par l'administration.

2- CAS PARTICULIERS

☐ Recul de la limite d'âge pour les raisons familiales suivantes jusqu'au / / 20....

Motif :

☐ Prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge (absence de la totalité des trimestres) jusqu'au / / 20....

☐ Maintien en fonction pour terminer l'année scolaire

3- DEPART PAR ANTICIPATION

☐ départ par anticipation pour bénéficier du RETREP sous réserve de l'accord du RETREP :

Départ souhaité le / / 20....

☐ départ par anticipation pour carrière longue :

Départ souhaité le / / 20....

☐ départ par anticipation au titre du handicap :

Départ souhaité le / / 20....

A, le..... Signature

Pièces justificatives à joindre à toute demande au titre des cas particuliers :

❖ **Dans tous les cas :**

- le relevé de carrière actualisé délivré par la CARSAT et, le cas échéant, des autres régimes obligatoires de l'assurance vieillesse
- la demande de régime additionnel de retraite complétée – annexe 1 bis

- ❖ pour le recul d'âge pour raisons familiales : copie du livret de famille et certificat médical d'un médecin agréé¹
- ❖ pour la prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge : certificat médical d'un médecin agréé¹
- ❖ avis du directeur d'établissement pour maintien en fonction dans l'intérêt du service et prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge
- ❖ départ par anticipation pour carrière longue ou au titre du handicap : accord de la CARSAT.

Date et visa du directeur de l'établissement :

¹ Liste sur le site de l'Agence Régionale de Santé ou de la Préfecture